

## **Comité Social d'Administration Local du 27/06/2023**

**Déclaration liminaire de vos représentants FO DGFIP 34**

**Monsieur le Président,**

**Après plusieurs mois de promesses, la montagne a accouché d'une souris : le point d'indice sera revalorisé au 1<sup>er</sup> juillet de 1,5 %...**

**C'est très largement insuffisant pour répondre à l'urgence, face à l'inflation et à la crise d'attractivité de la Fonction publique !!!**

**Et même si le Ministre de la Fonction publique a également annoncé d'autres mesurette, nous sommes très loin d'une reconnaissance réelle du travail des agents publics. Cette augmentation s'apparente à une aumône.**

**Rien que sur une année les prix de l'alimentaire ont augmenté à minima de 5,9 % créant l'émotion feinte et ridicule du Ministre de l'économie et des Finances, Bruno Lemaire, s'alarmant du prix du paquet de pâtes.**

**Inflation sans doute plus élevée pour l'ensemble des prix, quand le pourcentage de l'augmentation des recettes de TVA sur une année est supérieur à 8 %.**

**Aucun agent de la DGFIP n'osera déceimment prétendre que ce résultat est dû à une efficacité accrue des SIE tant la désorganisation des services devient de plus en plus prégnante.**

**Suite à cette annonce unilatérale du gouvernement, FO Fonction publique continue de revendiquer l'ouverture immédiate de véritables négociations salariales !**

**Au-delà de la reconnaissance concrète de leur engagement par la revalorisation des rémunérations, la valeur du point d'indice bien sûr mais aussi l'amélioration de l'indemnitaire promise depuis presque 2 ans par le DG et sans cesse repoussée, les agents et FO revendiquent de réelles perspectives de carrières, notamment grâce à un plan de qualification ambitieux.**

**Si le Ministre délégué chargé des comptes publics Gabriel Attal souhaite en avoir pour ses impôts, les agents des Finances publiques souhaitent, eux, en avoir pour leur boulot !!**

**Voilà qui nous fait glisser sur les conditions de travail, au-delà de l'observatoire dont nous évoquerons les résultats pathétiques et bien conformes à la dégradation des conditions de travail dans tous les services.**

**FO constate que chaque DDFIP aujourd'hui provoque la consternation et la désolation de l'ensemble des personnels en juin de chaque année.**

**Depuis quelques jours il ne cesse de nous remonter des propos désabusés d'agents profondément démotivés à l'issue du mouvement de mutations locales.**

**Vous leur avez envoyé le cadre de l'exercice de leurs missions pour l'année à venir, concrètement une désorganisation des services suivant le nombre d'emplois vacants par structure. Mais également une perte de connaissance avec le départ des sachants et la nécessité de former des collègues en plus du travail dont la volumétrie devient de moins en moins soutenable.**

**Le déploiement de GMBI est également un parfait exemple de la légèreté avec laquelle cette administration se gère, résultat des files d'attente de personnes, le plus souvent âgées, paniquées à l'idée de recevoir une amende. Pour finalement une décision de report de la date limite de déclaration au 31 juillet, délai sans doute encore trop court, l'illectronisme reste une réalité pour 13 millions de personnes.**

**Aujourd'hui la DGFIP est une administration à la dérive pour les agents, les banderoles « Les Finances publiques recrutent » comme à Antibes dans les Alpes maritimes, invitant à rejoindre les personnels par voie de concours ou en qualité de contractuel comme affiché sur certains bâtiments confinent au ridicule et est bien symptomatique du peu d'attractivité des services de l'état.**

**A la DGFIP on expose en permanence et depuis des années les agents à un stress quotidien sans ménagement, plongeant une majorité de collègues à tous les niveaux de grade dans une apathie et démission latente.**

**Tout ça pour s'inscrire dans cette obsessionnelle réduction dogmatique des emplois, où la DGFIP est largement contributrice, déconnectée du monde réel.**

---

### **En Réponse à la liminaire :**

Le Directeur ne s'est pas particulièrement étendu en réponse, une part de nos remarques, notamment en terme de rémunération ne relevant pas de sa compétence. Il a toutefois bien conscience que la situation des services fasse l'objet de critiques acerbes de la part de l'ensemble des organisations syndicales.

---

### **Dix points étaient à l'ordre du jour :**

- 1 – Approbation du procès-verbal du CSA du 20 avril 2023 ( pour avis ).
- 2 – Prise en charge par les comptables de la DGFIP (SIE /PRS) du recouvrement des créances non soldées de la DGDDI ( pour avis ).
- 3 – Création du SAID Bord de mer au 01/01/24 à la demande du SIP Ouest Hérault ( pour avis ).
- 4 – Création du Centre de Contact des professionnels à Châlons en Champagne au 01/09/23 ( pour information ).
- 5 – Bilan de la campagne IR 2023 (pour information).
- 6 – Présentation de l'observatoire interne 2023 (pour information)
- 7- Présentation du tableau de bord de veille sociale 2022 de la DDFIP34 (pour information)
- 8 - Point d'étape sur les travaux immobiliers (pour information)
- 9- Point sur le fonds d'amélioration du cadre de vie au travail des agents (pour information)
- 10- Généralisation du processus de numérisation et de correction dématérialisée des copies des concours (pour information)
- 11– Questions diverses

---

## CONTENU DES ECHANGES

### **Point 1 : PV du 20 avril 2023 5 (pour avis) :**

Pour rappel, dans le mouvement de forte contestation sur le projet de réforme des retraites et dans la logique de boycott initiée par l'intersyndicale nationale, vos représentants FO DGFIP 34 avait lu une liminaire dans l'instance et quitté la salle.

En conséquence nous nous sommes abstenus lors du vote, Les autres organisations ayant fait le choix de participer à l'instance du 20 avril ont voté pour l'approbation du PV.

### **Point 2 : Prise en charge par les comptables de la DGFIP (SIE /PRS) du recouvrement des créances non soldées de la DGDDI ( pour avis ).**

Explication : Dans le cadre du « programme action publique 2022 », a été lancé la réforme d'unification du recouvrement des créances publiques. A ce titre nous devons intégrer les créances non soldées de la Douane.

Simple à décréter mais dans les faits ce qui nous a été exposé nous a laissé perplexe. L'administration nous indique être dans l'attente d'une instruction mais prendra l'attache de la Douane si le 20 juillet rien n'est communiqué, le Directeur fait confiance au Douanes....

En volumétrie, on nous parle de 1300 dossiers dont la cote moyenne serait de 100 000 €. Quelle est la réalité de chacune ?

En tout cas les SIE devront les intégrer manuellement et des formations seront dispensées à la rentrée. Compte tenu de la désorganisation actuelle et du mouvement de mutation au 1er septembre, on s'interroge sur l'efficacité du recouvrement.

A l'unanimité, les organisations syndicales se sont prononcées contre. Conséquence de ce vote à l'unisson, l'Administration nous convoquera à nouveau sur ce sujet le 6 juillet, probablement sans plus d'éléments pour autant.

### **Point 3 : Création du SAID Bord de mer au 01/01/24 à la demande du SIP Ouest Hérault ( pour avis )**

Les communes de Portiragnes, Valras, Serignan et Vendres étant plus proches du SIP Ouest Hérault que de l'antenne d'Agde, il a été acté la création du SAID Bord de mer au SIP Ouest Hérault.

L'adresse de l'antenne d'Agde sera indiquée uniquement pour les contribuables d'Agde et Vias (SAID Littoral).

Dans les faits les usagers de ces communes ignoraient l'antenne et se rendait déjà spontanément sur Béziers.

Vos représentants ont fait remarquer à la Direction locale que ce réajustement était le résultat d'un NRP passé au forceps et mal pensé.

Le Directeur estime normal des ajustements après réforme et indique qu'il a conscience des difficultés d'accueil dans les SIP.

FO DGFIP 34 lui a signifié qu'au delà de ce recalibrage géographique, de nombreux services sont en difficulté par rapport au NRP avec des transferts de charges de travail et de missions sans corrélation avec la réalité des effectifs implantés. Et qu'en conséquence, il y avait urgence à réagir.

FO a voté pour ce transfert puisqu'il correspond à une réalité pour les usagers et s'inscrit dans une logique de service public à destination des citoyens.

Solidaires s'est également prononcé pour quand la CGT s'est abstenue.

#### **Point 4 : Création du Centre de Contact des professionnels à Châlons en Champagne au 01/09/23 ( pour information ).**

Les SIE du département perdent des emplois avec la création de l'antenne de Nîmes mais également avec le centre de contact de Châlons en Champagne. Ces dispositions relèvent de la démétropolisation.

La Direction locale communiquait sur la création du Centre de contact.

Force est de constater que ce genre de mesure ressemble à un échec, puisque sur les 49 emplois transférés dont 20 pour l'Hérault, la DGFIP n'a pu à ce jour pourvoir les postes qu'avec 21 titulaires. Elle a donc prévu de recruter 14 contractuels soit un déficit de 14 emplois (chiffres de nos camarades FO du 51). Le DDFIP de l'Hérault nous annonce pour sa part 12 vacances d'emploi.

En résumé on supprime des emplois de titulaires sur les départements pour les remplacer par des contractuels.

Une certitude à travers l'annonce de ces chiffres, le Centre de contact ne sera opérationnel que partiellement, tant le manque de connaissance métier sera criante. Le déficit d'agents sera sans doute comblé par des contrôleurs stagiaires.

En conséquence entre ces derniers et les contractuels on peut s'attendre à un turn-over permanent, une instabilité permanente et une qualité de service moindre, dont les conséquences retomberont inévitablement sur les collègues des SIE héraultais aux effectifs réduits.

Une fois de plus les agents de la DGFIP subissent les inconséquences du NRP.

Vos représentants se sont également offusqués des conditions de travail, du chronométrage des actions et des pauses barémées, symptomatiques d'un déficit de considération humaine dans cette administration.

#### **Point 5 : Bilan de la campagne IR 2023 (pour information).**

En chiffre pour l'Hérault 500 000 télédéclarants, auxquels s'ajoutent 130 à 140 000 déclarations automatiques (pré-remplies et sans intervention du contribuable) et encore 70 000 déclarations papier soit 10% du total des déclarations départementales. On constate que cette part matérialisée des déclarations est incompressible puisque équivalente à celle de l'année passée, n'en déplaie aux technocrates hors sol de la DGFIP tenants d'un tout numérique.

Comme indiqué dans notre liminaire la campagne IR a été perturbée par GMBI (Gérer Mes Biens Immobiliers) dont les effets se prolongent encore et pour laquelle un délai supplémentaire d'un mois a été accordé, mais sans doute encore insuffisant.

Nos collègues des SIP se retrouvent à l'heure actuelle toujours autant mobilisés et impliqués dans l'accueil.

Au 23 juin , 17500 e-contacts restaient à traiter tandis que seules 60% des déclarations GMBI avaient été déposées .

Le Directeur a précisé que les déclarations 2042 restaient la priorité.

Face aux difficultés évidentes de GMBI, la Direction locale a mis en place des déclarations papier

pour les biens immobiliers à saisir par les agents, FO DGFIP 34 a fait remarquer que cette disposition si elle avait du sens allait à l'encontre de la doctrine du tout numérique de la DGFIP.

Source d'étonnement et signe du manque d'appréhension des réalités du terrain, la DGFIP n'avait pas anticipé que les SIE pouvaient être également impactés par GMBI (une entreprise peut être propriétaire)

La DDFIP nous a indiqué que le 13 septembre le recensement GMBI devait être clos pour réaliser l'émission du rôle 780, pour les taxes d'habitation des résidences secondaires.

FO DGFIP 34 a relevé que les risques d'erreurs étaient importants, pour autant l'Etat garantira la recette aux collectivités locales. Précipitation et dépenses indues quand on se limite à augmenter les fonctionnaires de seulement 1,5 %. Sans compter le contentieux à traiter ultérieurement.

En résumé à part les agents qui s'adaptent tant bien que mal ,qui pense à la DGFIP ?

## **6 :Présentation de l'observatoire interne 2023 (pour information)**

Sans surprise l'observatoire met en évidence la sinistrose ambiante chez les agents de la DGFIP.

Le pourcentage de réponses illustre bien le divorce entre les agents et l'Administration. Seul 39 % des agents ont répondu. Sur ce genre d'enquête un volume de réponse inférieur à 40 % limite l'exploitation et le résultat.

Pour autant il ressort des réponses un profond désarroi.

A titre d'exemple, on note qu'une très grande majorité des agents affiche une importante lassitude et désapprobation de la gestion de cette administration. Elle estime que la DGFIP va dans le mauvais sens.

La Direction reconnaît effectivement que les résultats de l'observatoire ne sont pas bons. Vos représentants ont bien senti au cours de cette instance que notre Direction ne cherchait pas à minimiser ou nier les résultats.

## **Point 7 :Présentation du tableau de bord de veille sociale 2022 de la DDFIP34 (pour information)**

Dans la continuité du point précédent, nous avons eu un exposé de la veille sociale sur le département .

FO DGFIP 34 a insisté sur les fiches de signalement pas toujours remplies car les collègues estiment la procédure trop chronophage. Vos représentants ont demandé que la Direction repense la procédure et la simplifie.

Le sujet des écrêtements a également été évoqué, FO DGFIP 34 a demandé des actes significatifs au bénéfice des agents, rappelant l'indécence de l'autorisation de quitter le travail le 24 et 31 décembre 2021 à 15 heures avec injonction de rattraper l'heure.

Le Président n'exclut pas d'accepter des dispositions sur chaque site sur proposition des responsables pour améliorer la cohésion d'équipe ( repas de groupe par exemple). Tout comme il juge possible des facilités d'horaires ponctuelles pour un agent contraint par un RDV sur les plages fixes de travail.

## **Point 8 : Point d'étape sur les travaux immobiliers (pour information)**

Millénaire : on nous annonce la fin des travaux à l'intérieur pour le 30 juin, suivi de 3 semaines de

ménage et installation. Les extérieurs devraient être achevés fin septembre,

Pézenas : Les collègues sur les sites de Bédarieux et Lodève ont pu intégrer les locaux, Réception et levée de réserves sont en cours. Le tout s'achève donc avec 6 mois de retard par rapport au calendrier initial,

Montmorency : R+2 remplacement des menuiseries extérieures et réaménagement du RDC du bâtiment B

Vos représentants FO ont signalé le dysfonctionnement du chauffage et de la Climatisation au 3ème étage dont la moitié des convecteurs ne fonctionnent pas. Nous avons bien senti une forme d'agacement du Président de l'instance sur la récurrence des travaux non aboutis.

INSEE : Groupe chauffage et climatisation sur le toit sont en cours d'installation.

Sète : Les travaux seront achevés en septembre,

Mosson : les travaux devraient débuter en novembre,

Béziers Verdier : la présence d'amiante et le nécessaire traitement dont le coût n'était pas prévu bloquent tout et doit faire l'objet d'un échange avec SPIB.

### **Point 9 :Point sur le fonds d'amélioration du cadre de vie au travail des agents (pour information)**

Sur une enveloppe initiale de 176 465 € porté à 181 878,04 € avec le concours de la dotation de fonctionnement, l'opération se poursuit, l'essentiel des opérations en suspens est lié à la réalisation des travaux immobiliers, comme à Sète ou encore au Millénaire.et Montmorency.

### **Point 10 :Généralisation du processus de numérisation et de correction dématérialisée des copies des concours (pour information)**

La DGFIP dans un souci de sécurisation du processus de correction des copies de concours a procédé à la numérisation des copies des concours d'IP 2023 et de contrôleur de première classe. Cette expérimentation s'est révélée positive, à présent les copies de chaque concours seront numérisées.

### **Point 11 :Questions diverses**

Sur la restauration, la Direction nous a indiqué que les sites de la Mosson et de Béziers étaient déficitaires pour un total de plus de 240 000 €, compte tenu d'une fréquentation trop faible, moins de 34 personnes par jour et pour chacun des sites. En conséquence la trésorerie de l'association en est lourdement affectée.

De plus Le prestataire précise qu'il envisage d'augmenter ses tarifs compte tenu de l'inflation. C'est déjà dans la maîtrise de ces coûts qu'il a réduit les effectifs, situation dénoncée par les OS en CDAS. Une procédure de mise en concurrence va être engagée pour éventuellement changer de prestataire.

Regroupement de la gestion des hébergés (résidents des EHPAD) sur une seule structure. La disparité des pratiques actuelles tant sur les effectifs que les méthodes de travail ne permettent pas de faire aboutir ce projet. Un référent est toutefois nommé pour tendre vers ce but.

L'équipe de Direction s'étoffera d'un adjoint, Madame Herbepin s'occupera de l'animation réseau, 4 IP rejoindront l'Hérault, 3 pour la MDRA et un à la 5ème BDV.

Vos élus en CSA

## **BULLETIN D'ADHESION**

à retourner à : Section FO DGFIP 34 - DDFIP 34

Section FO DGFIP 34

[fo.ddfip34@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip34@dgfip.finances.gouv.fr)

site local : [www.fo-dgfip-sd.fr/034/](http://www.fo-dgfip-sd.fr/034/)

site national : [www.fo-dgfip.fr/](http://www.fo-dgfip.fr/)

NOM : \_\_\_\_\_ PRENOM : \_\_\_\_\_

GRADE : \_\_\_\_\_ Echelon : \_\_\_\_\_ Indice : \_\_\_\_\_

AFFECTATION : \_\_\_\_\_

déclare vouloir adhérer au Syndicat **FORCE OUVRIERE DGFIP**

Fait à : \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
(signature)

**→ crédit d'impôt sur la cotisation syndicale à hauteur de 66% de son montant**

Secrétaire départemental et permanent syndical local : Olivier VERNEGEOL

**☎04.67.15.75.65**